

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Acquisition d'un local sis à Péligon afin d'y créer une maison du bel âge.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition de ce bien, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet envisagé par le Département,
- d'autoriser la signature du compromis de vente, de l'acte authentique d'acquisition et de tout document se rapportant à la transaction.

La dépense d'un montant de cent vingt cinq mille euros (125 000,00€) ainsi que les frais notariés non connus à ce jour seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental

A l'unanimité
Monsieur PAYAN s'abstient

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée